

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-172 du 16 Avril 1984

portant nomination dans certains
Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a
complétée,

VU la Loi Constitutionnelle N° 84-003 du 6 Mars 1984 portant
amendements à la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin,

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance n° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition
du Cabinet du Président de la République et la structure des
Ministères, notamment son article 15,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de
la Révolution Populaire du Bénin,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Avril 1984,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommées dans les fonctions ci-après les
personnes dont les noms suivent :

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE

ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

- Directeur de la Programmation et de : Camarade Kokou ZOUNON
l'Aménagement du Territoire

.../...

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE L'ACTION COOPERATIVE

- Directeur des Etudes et de la Planification : Camarade Assoumaïla ALASSANE
- Directeur Général de l'Office National des Céréales : Camarade Jonas Amavi NAPPORIN

MINISTERE DES FERMIERS D'ETAT, DE
L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

- Directeur National du Projet Régional Pilote pour l'Afrique de l'Ouest : Camarade Luc AFFOYON.

Article 2. - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 16 Avril 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/TRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MF 4
MPSAE 4 MDRAC 4 MFEEP 4 Autres Ministères 18 SGG 4 SPD 2 DPE-
DEC-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-Gde Chanc-ONEPI 3 DB-
DCF-DSDV-DTCP-DI 20 DPCA au MTAS 4 BCP 1 UNB-FASJEP-BN-DAN 8
Intéressés 4 JORPB 1 Préfets 6.-